



Village
des athlètes

Guide de lecture

TOUT COMPRENDRE SUR L'APPEL A CREATION « MAGIE COLLECTIVE »

A travers ce guide de lecture, vous allez prendre connaissance de la démarche artistique « Courants Fertiles » du Village des athlètes et découvrir comment répondre à l'appel à création Magie Collective. Le guide de lecture a pour objectif de vous donner les clefs de compréhension du fonctionnement de la procédure de l'appel à création, pour vous permettre d'y répondre au mieux.

Lors de la consultation, toute question devra être posée sur la plateforme Maximilien.

Sommaire

Pourquoi candidater ?	3
« Courants Fertiles », c'est quoi ?.....	3
« Magie collective », c'est quoi ?.....	4
Les intentions artistiques	4
Le lieu	4
Les infos clés	5
Comment candidater ?	5
Le déroulé de la consultation	5
une phase de candidature	5
Une phase offre	6
Préparer sa candidature	6
Déposer sa candidature	7
En phase candidature.....	7
En phase offre	8
Tableau des acronymes	9

Pourquoi candidater ?

**Vous rêvez de rejoindre l'aventure Olympique ?
Vous êtes artiste et souhaitez-vous exprimer ?
Les mots « Magie Collective » vous inspirent ?**

Cet appel à création est fait pour vous !

Candidater, c'est saisir une chance unique de témoigner des transformations du territoire, de marquer le passage des Jeux, et de poétiser un nouveau quartier dont l'histoire s'écrit chaque jour.

C'est aussi rejoindre un projet artistique et culturel novateur, qui repense la place de l'art au cœur d'une ville et du quotidien de ses habitants.

Aux côtés d'artiste tels que Miguel Chevalier, Hippolyte Hentgen, Jan Kopp, Julien Serve, Laurent Grasso, Morgane Tschiember, Fabien Verschaere, Nathalie Junod Ponsard, Poïesis, rejoignez l'aventure Olympique et écrivez l'histoire des Courants Fertiles.

« Courants Fertiles », c'est quoi ?

Porté par la SOLIDEO, ce projet place l'art au cœur de la ville, il pose un regard esthétique et poétique sur le paysage urbain. Constitué comme un parcours riche d'une quinzaine d'œuvres pérennes tant dans les espaces publics que privés, il est destiné aux publics qui fréquenteront le quartier. Le projet aspire à construire un avenir fort de l'héritage Olympique.

« Courants Fertiles » est un récit pensé pour raconter le parcours artistique : « Un héros, cette jeunesse 2024, embarquée dans l'aventure des Jeux olympiques et paralympiques. Aidée de ses alliés, elle part en quête d'un graal : une ville nouvelle, une ville sensible, la ville de 2050. »

L'histoire a été pensée avec une double volonté. La première, celle d'inspirer les artistes à proposer des œuvres qui, une fois installées dans l'ensemble du Village, se lieront entre elles de manière harmonieuse et lisible. La seconde, celle de permettre aux habitants de s'approprier leur nouveau quartier par des punctuations artistiques. **Le récit et les œuvres s'imprègnent de l'histoire et de l'énergie du site, de son passé industriel et agricole, de son rapport à la Seine pour construire l'avenir et renforcer l'identité du territoire.**

Ce récit est composé de six chapitres (Racines, Naissance, Seuils, Symbiose, Epreuves et Magie collective), écrits et interprétés par les artistes. Nathalie Junod Ponsard, Miguel Chevalier, Poïesis, Fabien Verschaere, Hippolyte Hentgen, Jan Kopp, Nadine Schütz, Morgane Tschiember, Julien Serve ou encore Laurent Grasso écrivent déjà une partie du récit et enchanteront le Village des athlètes par

des propositions artistiques aux formes étonnantes : projections lumineuses, sonores, sculptures, peintures...

A ce jour, la SOLIDEO a publié trois appels à création, ouverts à tous les champs créatifs et culturels :

- Le premier lauréat, notifié à l'hiver 2021 pour l'appel à création « Racines », était Laurent Grasso, auteur du projet *Les racines du futur*.
- A l'automne 2022, la SOLIDEO annoncera les deux nouveaux lauréats pour les chapitres « Seuils » et « Symbiose ».

« Magie collective », c'est quoi ?

Les intentions artistiques

Après les chapitres Racines, Seuils et Symbiose, c'est la page « Magie Collective » qui s'ouvre. Ce chapitre se veut résolument ancré dans la thématique *Diversité* du récit « Courants Fertiles », et cherche à valoriser le patrimoine du territoire ainsi que les talents qui ont permis de le constituer. Pour cela, les candidats sont invités à interroger ce qui fait l'ADN du quartier, ses richesses et ressources, pour proposer une œuvre qui mobilisera dans sa conception et/ou dans son existence quotidienne, la participation des publics liés au Village.

CÉLÉBRATIONS CONTEMPORAINES

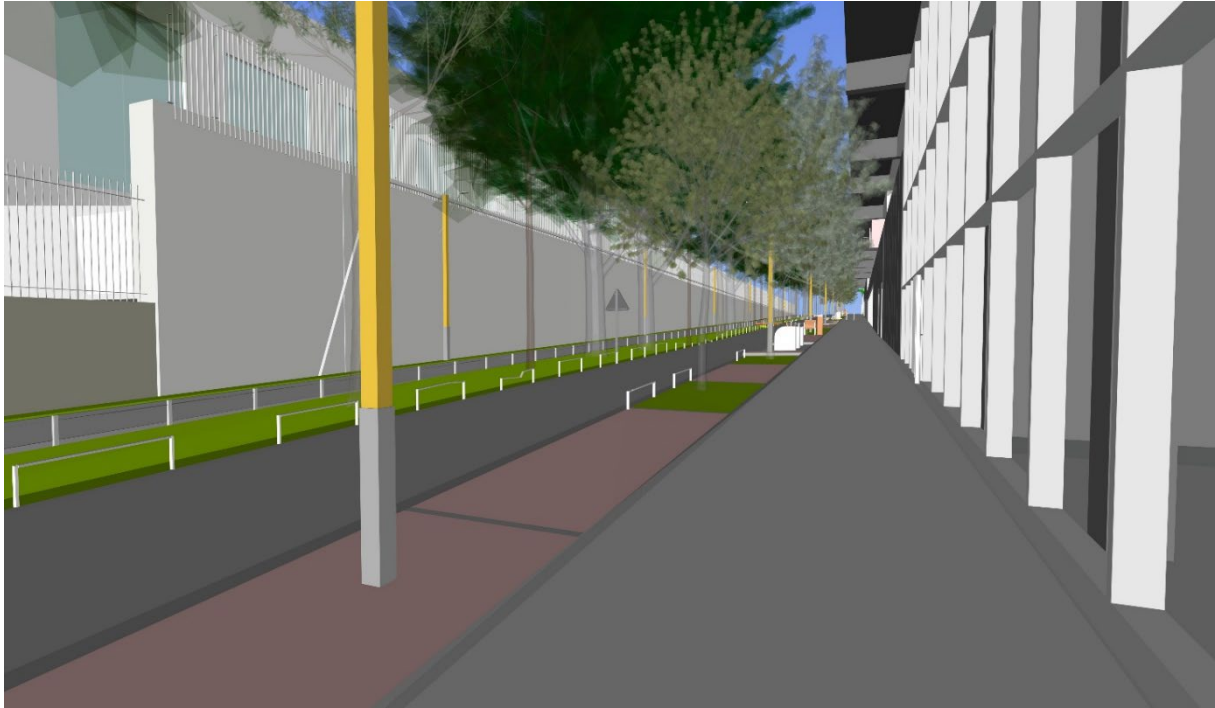
[Où la culture se partage, où le commun triomphe]

*Constituer pour le village un patrimoine artistique qui se révèle au hasard d'une déambulation.
Inventer un processus créatif faisant appel à la richesse et la diversité des savoir-faire
artisanaux et artistiques du territoire.*

Le lieu

L'espace d'expression se situe sur le mur dit « Quinconces », situé sur la commune de Saint-Denis. à la limite parcellaire entre la rue des Quinconces et la Cité du Cinéma. Il s'agit d'un ouvrage de soutènement permettant de dissocier les nivellements de la rue de ceux de l'espace privatif, soit plus bas soit plus haut.

La hauteur du mur varie entre 0 et 6,30m, sa hauteur est de 148m.



Extraits BIM : vue sur le bas de la rue des quinconces, depuis les Berges de Seine.

Les infos clés

- **Objet de l'appel à création** : concevoir, produire, livrer et installer l'œuvre sur le mur dit « Quinconces » en respectant le cahier des charges (CCTP).
- **Qui peut candidater ?** : tout le monde ; artiste ou artisans ou architectes, créatifs ou collectifs, etc. A noter, il s'agit d'un marché de conception-réalisation-livraison-installation. Il est donc indispensable de monter une équipe à même de mener toutes les phases de la conception de l'œuvre jusqu'à sa livraison. Le candidat peut répondre seul ou en groupement dans la mesure où les compétences artistiques et techniques sont maîtrisées.

Comment candidater ?

Le déroulé de la consultation

UNE PHASE DE CANDIDATURE

La phase de candidature est la première étape de la consultation. Ouverte à tous, chacun peut déposer un dossier composé de plusieurs pièces *Détails p.9 du règlement de la consultation (RC)*

Les candidatures seront analysées par un comité selon les critères de sélection décrits ci-dessous : *Détails p.12 du RC*

- **Pertinence des références présentées (60%)**
- **Capacités techniques et professionnelles (40%)**

À l'issue de la phase candidature, **3 candidats** seront sélectionnés et admis à présenter une offre.

Pour valider l'étape de candidature et entamer la phase d'offre, vous devrez fournir des documents administratifs. *Détails p.12 du RC*

UNE PHASE OFFRE

La phase offre est la dernière étape de la consultation. Un certain nombre de documents est à produire pour valider cette phase. *Détails p.12 du RC*

L'attributaire sera sélectionné en fonction des critères énoncés ci-dessous et des sous-critères précisés dans le règlement de consultation : *Détails p.13 du RC*

- **Valeur technique de l'offre (70 %)**
- **Prix (30 %)**

NB : Pendant la phase offre, une visite de site pourra être organisée avec les trois candidats admis à présenter une offre au début de la phase offre. De même, des négociations pourront être organisées avec les candidats admis à présenter une offre.

NB : Les trois candidats présenteront leur offre face à un jury.

NB : Une prime de 3 000 euros H.T est versée à chacun des candidats admis à remettre une offre complète, régulière et conforme à l'ensemble des exigences du dossier de consultation.

Préparer sa candidature

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des pièces constitutives du document Dossier de consultation des entreprises, dit ensuite DCE. Il a valeur contractuelle.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable depuis la plateforme Maximilien.

Le candidat doit prendre connaissance de l'ensemble des pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (RC)
- Acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières (AE-CCAP) et ses 5 annexes
 - Annexe 1 : Pièces à joindre à l'acte spécial de sous-traitance
 - Annexe 2 : Charte en faveur de l'emploi et du développement territorial pour les opérations de construction liées à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024
 - Annexe 3 à 5 : Accès des TPE/PME
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail des quantités estimatives (DQE)
- Le cahier des clauses techniques et particulières (CCTP) et ses 8 annexes
 - Annexe 1 : Présentation de la démarche artistique
 - Annexe 2 : Plaquette de présentation du Village des athlètes
 - Annexe 3 : Cadre et contexte de la consultation
 - Annexe 4 : Projet architectural - Quinconces

- Annexe 5 : Espaces publics – Quinconces
- Annexe 5 bis : Plans et coupes
- Annexe 6 : Stratégie d'excellence environnementale
- Annexe 7 : Stratégie accessibilité universelle
- Annexe 8 : Stratégie de design actif – P24

Déposer sa candidature

Les dossiers de candidatures doivent être déposés sur la plateforme Maximilien.

EN PHASE CANDIDATURE

- **Le DC1** : la déclaration du candidat est une lettre de candidature qui prend la forme d'un formulaire que vous devrez remplir. Il permet au commanditaire, ici la SOLIDEO, de vous identifier en tant que candidat. Si vous présentez une candidature groupée, ce formulaire vaudra pour l'ensemble des membres de votre groupement.
- **Le DC2** : cette seconde déclaration du candidat apporte des précisions sur votre statut en tant que candidat, et fait état de vos capacités professionnelles, techniques et financières.
Pour bien y répondre :
 Si vous présentez une candidature groupée, chaque membre du groupement devra remplir un formulaire
- **Le DC4** : le DC4 est une déclaration de sous-traitance. Dans le cas où vous souhaitez déléguer une partie des missions à des entreprises sous-traitantes, ce document vous permettra de les présenter.
Pour bien y répondre :
 Si vous souhaitez faire appel plusieurs sous-traitants, chacun d'entre eux devra faire l'objet d'un formulaire distinct.

 La sous-traitance peut toutefois être déclarée par le titulaire au moment de l'exécution du contrat.
- **Note de présentation des moyens techniques et humains** : ce document vous permet d'exposer tous les moyens dont vous disposez pour réaliser vos activités. Ces éléments permettent au commanditaire d'évaluer votre **capacité à réaliser l'ensemble des missions détaillées dans le CCTP**.
- **La liste de références** : constitué comme un portfolio, ce document permet au commanditaire de prendre connaissance de votre travail artistique. Pour donner les meilleures chances à votre candidature, votre sélection de références (**maximum 10 références détaillées de moins de 8 ans**) peut s'orienter sur des projets similaires à l'objet de la consultation, notamment en extérieur ou dans l'environnement urbain. Ces références révéleront votre univers artistique et attesteront de votre capacité à mener un bien un projet artistique complexe.
Pour bien y répondre :
 Chacune des références que vous présenterez devra être accompagnée de plusieurs informations :
 - Une description de la mission et sa complexité
 - Le destinataire public ou privé
 - Son année de réalisation
 - Le montant de la mission

- Lettre d'habilitation : la lettre d'habilitation est un document qui permet de déléguer un pouvoir de décision. Si un des membres du groupement souhaite déléguer son pouvoir à un autre membre du groupement, il doit donc rédiger une lettre d'habilitation, attestant de ce transfert de pouvoir.
- Lettre de redressement judiciaire : Dans le cas où l'un des membres de votre groupement fait l'objet d'un redressement judiciaire au moment de votre candidature, il devra prouver sa capacité à répondre aux missions en transmettant une copie du jugement lui permettant de poursuivre son activité.
- La déclaration de chiffre d'affaires : Pour attester de vos capacités économiques et financières, vous devrez fournir une déclaration de chiffre d'affaires pour les trois dernières années.

Pour bien y répondre :

Pour chaque année, vous devrez indiquer le chiffre d'affaires global et celui concernant le domaine d'activité faisant l'objet du marché auquel vous répondez. Vous pouvez également remplir la partie F1 du DC2. Dans le cas d'une candidature groupée, chaque co-traitant ou sous-traitant devra fournir ces informations. Si votre activité date de moins de trois ans, vous devrez fournir les informations à compter de sa date de création.

EN PHASE OFFRE

Si votre dossier est sélectionné pour la phase offre, vous devrez remettre :

- Le DPGF : le Détail du Prix Global et Forfaitaire liste les missions qui seront intégrées à la part forfaitaire du montant du marché. Ces missions ne pourront donc pas faire l'objet de bons de commandes supplémentaires.

Pour bien y répondre :

Vous devrez remplir ce document en indiquant les montants correspondants en fonction de votre offre, le dater et le signer. En cas de groupement, c'est le mandataire qui devra en être le signataire.

- Le BPU : le Bordereau des Prix Unitaires, en complément du DPGF, donne à voir le détail des prix des prestations qui nécessitent des bons de commande spécifiques, et qui par conséquent, ne sont pas intégrées à la part forfaitaire du marché.

Pour bien y répondre :

Vous devrez remplir ce document en indiquant les montants correspondants en fonction de votre offre, le dater et le signer. En cas de groupement, c'est le mandataire qui devra en être le signataire.

- Le DQE : le Détail des Quantités Estimatives s'appuie sur les prestations listées dans le BPU, mais donne à voir les quantités estimées pour chaque prestation, et donc, le montant total estimé une fois les quantités appliquées.

Pour bien y répondre :

Vous devrez remplir ce document en indiquant les montants correspondants en fonction de votre BPU, le dater et le signer. En cas de groupement, c'est le mandataire qui devra en être le signataire. Attention, les quantités indiquées dans le DQE ne doivent pas être modifiées par le candidat.

- L'AE : l'acte d'engagement est un document contractuel. Par celui-ci, le candidat adhère aux clauses présentées dans les autres documents du DCE, tels que le CCTP ou le CCAP. En cas de candidature individuelle, le document devra être signé par le candidat. En cas de candidature groupée, il devra être signé par tous les membres de votre groupement. Dans le cas où les membres du groupement délèguent leur pouvoir à une personne du groupement, ce mandataire devra être le signataire.

- Le dossier artistique : ce dossier vous permettra de présenter les intentions artistiques de l'œuvre que vous souhaitez proposer pour répondre à l'appel à création.

Pour bien y répondre :

Vous y exposerez la philosophie de votre projet, vos sources éventuelles d'inspiration, les messages que véhiculent votre œuvre, les réflexions que vous avez pu mener, en vous appuyant sur des références. Vous préciserez également comment votre proposition s'intègre dans le contexte défini par l'appel à création.

- Le dossier graphique : ce dossier permet à l'acheteur d'évaluer la complexité de votre projet artistique et sa bonne intégration dans le projet urbain d'après ses contraintes techniques, calendaires et budgétaires.

Pour bien y répondre :

Vous devrez notamment indiquer les dimensions de l'œuvre, les matériaux utilisés, son poids les systèmes de fixation, des graphiques, esquisses, croquis, perspectives ou tout élément que vous jugez nécessaire à la bonne compréhension de votre projet.

- La note organisationnelle : Cette note permet à l'acheteur de se projeter dans la méthodologie de travail à suivre dans le cas où votre projet serait sélectionné.

Pour bien y répondre :

Vous indiquerez la manière dont vous envisagez d'organiser la création de votre œuvre d'après les quatre missions du CCTP. Cela comprend notamment un calendrier prévisionnel.

- La note environnementale et accessibilité : Cette note permet à l'acheteur d'évaluer la pertinence de votre projet au regard des valeurs et des ambitions sociales et environnementales portées par le projet du Village des athlètes.

Pour bien y répondre :

Vous détaillerez en quoi votre projet, dans sa forme ou son fond, respecte les valeurs prônées par le projet de la SOLIDEO en termes d'universalité, d'inclusion et de respect environnemental.

- La note d'entretien : cette note prévisionnelle permettra à l'acheteur d'évaluer la complexité d'entretien de l'œuvre que vous souhaitez proposer.

Pour bien y répondre :

Elle comportera l'évaluation des coûts de remplacement en cas de casse, le protocole de démontage le cas échéant, les préconisations nécessaires au nettoyage de l'œuvre, la fréquence d'entretien, les processus à respecter.

Tableau des acronymes

AE : Acte d'engagement

AP : Appel à projet

BPU : Bordereau des prix unitaires

CCAP : Cahier des clauses administratives particulières

CCAG : Cahier des clauses administratives générales

CCTP : Cahier des clauses techniques particulières

COJO / Paris 2024 : Comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024

DCE : Dossier de consultation des entreprises

DPGF : Détail du prix global et forfaitaire

DQE : Détail des quantités estimatives

MOA : Maître d'Ouvrage

MOE : Maître d'œuvre

RC : Règlement de consultation

SOLIDEO : Société de livraison des ouvrages olympiques

VOP : Village Olympique et Paralympique

ZAC : Zone d'aménagement concerté